

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2006

---

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N° 58

présenté par

M. Gremetz, M. Liberti, M. Dutoit, Mme Jacquaint, Mme Buffet, Mme Fraysse  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
à l'amendement n° 3 rect. du Gouvernement  
-----

### APRÈS L'ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 18 à 24 de cet amendement.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer un élément du dispositif CPE.